Décision 25-DCC-198 du 22 août 2025

relative à la prise de contrôle conjoint par les sociétés Carmila et Clipper Group du nouvel ensemble formé par les sociétés Dentalley et Efficentres Horizon

Posted on: 22 août 2025 | Secteurs :

SANTÉ

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sociétés Carmila et Clipper Group
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Société Dentalley Société Efficentres Horizon

Lire

Le texte intégral de la décision
138.26 Ko